

DONNÉES ÉPIDÉMIOLOGIQUES

Publié le 02/11/2004 - Dernière mise à jour le 01/04/2011

Données épidémiologiques 2007

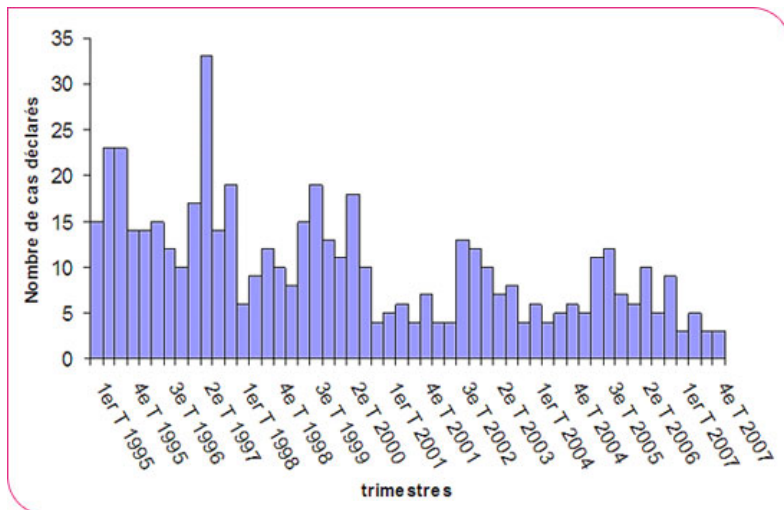
Du 1er janvier au 31 décembre 2007, 26 fiches de déclarations obligatoires ont été adressées à l'InVS dont 12 ne répondaient pas aux critères de notifications de la DO (clinique non évocatrice d'une brucellose, ou critères biologiques non vérifiés).

Au total, 14 cas de brucellose ont donc été déclarés au cours de l'année 2007 (figure 1).

Cette diminution apparente du nombre de cas déclarés par rapport aux années précédentes s'inscrit dans la tendance à la baisse amorcée depuis plusieurs années, et renforcée depuis la mise en place de la validation systématique des diagnostics en liaison avec le centre national de référence (CNR) et le laboratoire associé au CNR.

Figure 1

Distribution des cas de brucellose par trimestre de déclaration, France, octobre 1994 – décembre 2007



Critères démographiques et spatio-temporels

Neuf cas parmi les 14 (64%) étaient des hommes. Les patients étaient âgés de 23 à 75 ans (moyenne et médiane d'âge 55 ans). Ils résidaient dans 10 départements (figure 2).

Figure 2

Distribution géographique par département de résidence des cas de brucellose déclarés en France en 2007

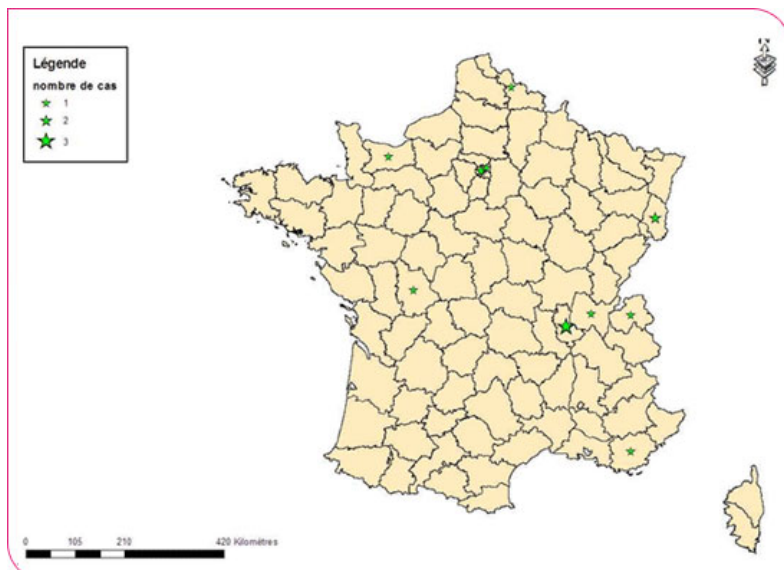
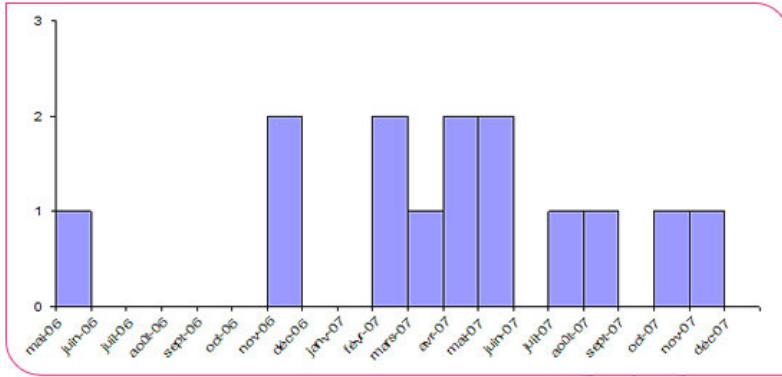


Figure 3

; symptômes des cas déclarés en 2007 s'échelonnaient d'août 2005 à novembre 2007 (figure 3).

Distribution par mois des dates de début des symptômes des cas de brucellose déclarés en France en 2007



Diagnostic

Le diagnostic a été confirmé par isolement d'une souche de *Brucella* pour 11 patients (78%) et par sérologie pour 3 patients (22%).

Neuf patients (64%) étaient infectés par une souche de *Brucella melitensis* biovar 3 et 2 (14%) par une souche de *Brucella melitensis* biovar 1. Pour 8 patients (57%), la souche a été obtenue d'une hémoculture, d'une ponction d'un disque intervertébral au cours d'une spondylodiscite pour 2 patients (14%), et pour 1 patient (7%) de la mise en culture de pus (abcès des tissus mous).

Tous les cas rapportaient au moins une exposition à risque.

Expositions à risque des cas importés

Tous les cas de brucellose déclarés en 2007 étaient « importés ». Le pays de contamination était la Tunisie pour 5 patients (35%), le Maroc pour 2 patients (14%), et l'Italie pour 2 patients (14%). Les autres patients avaient été contaminés en Grèce (n=1), au Mexique (n=1), à Malte (n=1), au Portugal (n=1) et au Sénégal (n=1).

Les activités à risque pour la brucellose rapportées par les patients dans le pays visité étaient un contact direct avec des animaux d'élevage (n=3), la consommation de lait cru ou de produits laitiers à base de lait cru (yaourts, fromage frais) (n= 3), la consommation d'abats peu cuits (n=2), la manipulation de produits d'avortements de ruminants (n=2), la manipulation de fumier (n=1).

Les 6 cas infectés par une souche de *B. melitensis* 3 étaient contaminés dans un pays du pourtour méditerranéen, et les deux cas infectés par une souche de *B. melitensis* 1 étaient ceux contaminés hors Méditerranée.

Note : la France est officiellement indemne de brucellose des bovins. En ce qui concerne les ovins et caprins, la France pourrait prétendre au statut indemne d'ici fin 2009 (dernier foyer de la maladie en 2003 et arrêt des vaccinations des petits ruminants depuis juin 2007).

[Haut de page](#)